



JORF n°0283 du 6 décembre 2016  
texte n° 69

**Décret du 5 décembre 2016 portant reconnaissance d'une fondation comme établissement d'utilité publique**

NOR: INTD1634530D

ELI: <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/12/5/INTD1634530D/jo/texte>

Par décret en date du 5 décembre 2016 :

- est reconnue comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation de l'islam de France », dont le siège est à Paris (75) ;
- sont approuvés les statuts (1) de cette fondation.

(1) Les statuts peuvent être consultés à la préfecture du lieu du siège social.